

## Chaque franc des cotisations est bien investi

*Le Fonds pour la formation professionnelle forestière (FFP) assure un équilibre solidaire au sein de l'économie forestière. Il soutient la formation initiale et continue grâce aux moyens mis à disposition par le secteur.*

Depuis 15 ans, le FFP, le Fonds pour la formation professionnelle forestière, soutient financièrement la formation et le perfectionnement dans l'économie forestière. Il contribue d'une part à la promotion de la relève et d'autre part à ce que les personnes travaillant dans la forêt puissent maintenir leurs connaissances à jour. Le principe du FFP Forêt repose sur un équilibre entre les entreprises qui forment des apprentis et celles qui n'en forment pas. Chaque entreprise qui travaille ou souhaite travailler dans la forêt doit contribuer au FFP Forêt. L'économie forestière s'assure ainsi que les entreprises qui ne forment pas d'apprentis participent aussi aux coûts de formation dans la branche et que la qualité de la formation de base et continue dans la branche conserve son niveau élevé.

L'organisme responsable du FFP Forêt est l'association Organisation du monde du travail Forêt Suisse (OrTra Forêt Suisse). Le comité d'OrTra Forêt Suisse fonctionne comme organe stratégique, tandis que les tâches opérationnelles sont confiées à la commission du fonds. Elle joue un rôle important, car c'est elle qui décide si et dans quelle mesure les offres sont soutenues financièrement. Roger Sacher est président de la Commission du Fonds depuis quatre ans. Il a succédé en octobre 2020 à Hanspeter Lerch, qui a pris sa retraite. Comme son prédécesseur, Roger Sacher est aussi salarié chez ForêtSuisse. Il est responsable de la formation des enseignants pour l'offre de cours de l'association. Il est en outre responsable adjoint du secteur Formation chez ForêtSuisse.

### D'abord sceptique puis vite convaincu

Le forestier-bûcheron de formation reconnaît qu'au début, il était un peu réticent à l'idée d'assumer la présidence de la commission du fonds: «Je n'avais jamais été confronté auparavant à des choses comme le droit des fonds. J'avais un grand respect pour cette tâche.» Mais entre-temps, Roger Sacher a trouvé ses marques dans ces dispositions et règlements: «Si on s'y met, on se familiarise rapidement avec la matière. J'ai appris beaucoup de nouvelles choses.»



*La branche supporte solidairement les coûts de la formation en forêt. Ici, un cours interentreprises à Willisau (LU) sous la direction de Peter Bosshard (à dr).*

Photo: ForêtSuisse

Par son engagement, Roger Sacher est convaincu de faire quelque chose d'utile et d'important pour la relève et l'ensemble de la branche.

La commission du fonds se compose actuellement des personnes suivantes: outre Roger Sacher, Didier Wuarchoz, membre du comité central et directeur de La Forestière (VD), y siège au nom des propriétaires forestiers. Les deux entrepreneurs Andreas Huber et Bruno Trüb représentent l'association des Entrepreneurs forestiers Suisse (EFS), tandis que Christian Rüsch, collaborateur de projet auprès du Centre de sylviculture de montagne et enseignant spécialisé au Centre forestier de formation de Maienfeld (GR), défend les intérêts du personnel forestier. Rolf Dürig est le responsable du secrétariat du FFP à Lyss (BE). Barbara Stähli l'assiste depuis cet automne.

Le FFP Forêt est soumis à la loi sur la formation professionnelle et est surveillé par la Confédération. Il doit utiliser ses ressources à des fins précises et ne peut pas accumuler de fortune. Les cotisations que les entreprises actives dans la forêt doivent verser au fonds sont donc modérées: 350 francs par entreprise et par an, ainsi que 250 francs par personne employée ou 125 francs pour les employés travaillant au maximum à 50%. Aucune cotisation n'est due pour les apprentis

Outre le soutien à la formation de base et continue, le FFP Forêt alloue aussi des fonds aux organisateurs de cours interentreprises dans le cadre de la formation de base. Un tel prestataire reçoit ainsi 80 francs par participant et par jour de la part du FFP Forêt. «C'est de l'argent bien investi», déclare Roger Sacher. «Depuis des années, le nombre d'apprentis est stable dans la branche forestière. Le besoin est donc bien présent.»

### Fonds utilisés de manière ciblée

Depuis plusieurs années, le FFP Forêt apporte aussi son soutien à des salons professionnels. La commission du fonds examine chaque demande – comme pour les demandes de soutien à la formation. «Il est important pour nous que nos métiers soient présentés. C'est pourquoi nous ne pouvons pas non plus prendre en compte d'autres manifestations comme les concours de bûcherons.» Depuis 2021, près de 40 salons des métiers ont bénéficié d'une contribution financière du FFP Forêt. Cette contribution s'élève à 50% des dépenses, mais au maximum à 10 000 francs. (Ralph Möll)

**Informations supplémentaires**  
[www.odawald.ch/fr](http://www.odawald.ch/fr)